

Etude Parchemins

Conséquences des mesures de confinement liées au COVID-19 sur les conditions de vie de migrants sans-papiers ou récemment régularisés à Genève

Aline Duvoisin

Rédigé avec l'aide de Claudine Burton-Jeangros, Sarah Lachat, Liala
Consoli, Julien Fakhoury et Yves Jackson

Juillet 2020



1. Introduction

La pandémie de COVID-19 a agi comme un révélateur et une cause d'accentuation de vulnérabilités et d'inégalités socioéconomiques préexistantes à l'échelle globale, y compris dans les nations les plus privilégiées comme la Suisse.

En Suisse, les mesures fédérales de protection de la population contre la propagation du virus (semi-confinement à domicile, limitation des activités économiques non essentielles, fermeture des écoles, etc.) mises en place dès le mois de mars ont engendré une baisse rapide de l'activité économique affectant la capacité de gain d'un grand nombre de personnes. Bien que des mesures de compensation aient été instaurées, certaines catégories de travailleurs dont les migrants sans statut légal (sans-papiers) n'y ont pas eu accès. L'accroissement de l'insécurité économique a eu pour effet l'émergence rapide d'un phénomène inédit d'insécurité alimentaire parmi les groupes de populations les plus précaires. A Genève, comme dans d'autres centres urbains, les demandes d'aide alimentaire ont rapidement augmenté, rendant nécessaire la mise en place en urgence de distributions alimentaires à large échelle dès le mois d'avril 2020.

Le Canton de Genève compte 10'000 à 15'000 migrants sans-papiers essentiellement actifs dans les domaines de l'industrie, de l'économie domestique, du bâtiment et de l'hôtellerie-restauration. Suite à une politique publique temporaire de régularisation du statut légal (Opération Papyrus) mise en place en 2017-2018, plus de 2000 personnes sans-papiers ont obtenu une autorisation de séjour renouvelable (permis B), leur permettant théoriquement d'accéder à davantage de sécurité et d'aides sur le plan social et économique. Néanmoins, le renouvellement de ce permis étant notamment conditionné par l'absence de dépendance aux aides sociales publiques, le risque que ces personnes y renoncent, même si elles font face à une baisse significative de leur revenu, est important.

La crise du Covid-19 a donc fourni l'opportunité d'observer les effets à court terme d'un stress économique et social inédit sur les conditions de vie de cette population et les stratégies développées pour y faire face. Ce rapport présente les principaux résultats d'une enquête menée du 19 avril au 10 mai auprès de participants à l'étude Parchemins.

2. Méthodologie

2.1 Récolte des données

Le projet Parchemins est une étude interdisciplinaire et longitudinale visant à évaluer l'impact de la régularisation du statut de séjour sur la qualité de vie, le bien-être et la santé des migrants sans-papiers à Genève. Cette dernière a été lancée en 2017 alors que les autorités genevoises mettaient en œuvre l'Opération Papyrus, un projet pilote de régularisation pour des travailleurs originaires de pays hors UE/AELE en situation irrégulière. En suivant durant quatre années des personnes résidant sans statut légal, dont la moitié ont entrepris la procédure de régularisation Papyrus, le projet Parchemins vise d'une part à décrire l'évolution, autant quantitativement que qualitativement, des trajectoires de cette population qui restent largement méconnues. D'autre part, elle entend évaluer les effets à moyen terme d'une politique publique de normalisation du statut de résidence et d'accès aux droits sociaux sur la réduction de la vulnérabilité de la population des migrants sans-papiers. L'étude a recruté 464 participants lors de sa première vague de récolte de données en 2017-2018, qui a été suivie par une seconde récolte de données en 2018-2019 à laquelle 379 personnes ont continué à prendre part.

En avril 2020, nous avons invité ces 379 personnes à répondre à un questionnaire en ligne abordant leurs conditions de vie durant les mesures de confinement liées au COVID-19 édictées par les autorités

fédérales. Ce questionnaire standardisé était disponible en français, espagnol, portugais et anglais et il fallait environ 15 minutes pour y répondre. Il abordait différentes thématiques pouvant avoir été influencées par les mesures de confinement, comme les conditions de logement, l'insécurité alimentaire, les variations financières et d'emploi, la scolarité des enfants ou encore la santé. Cent quinze personnes ont participé entre le 19 avril et le 10 mai 2020 (Tableau 1), ce qui correspond à un taux de réponse de 30.3%. Parmi elles, nous avons sélectionné 17 participants, nous ayant donné leur accord préalable, afin de mener des entretiens qualitatifs approfondis. Ces entretiens ont été conduits par téléphone entre le 4 et le 8 mai 2020 en vue de mieux comprendre les préoccupations et les besoins des répondants durant cette période de confinement mais aussi les stratégies mises en place par ces derniers, face à l'émergence de certaines difficultés. Une attention particulière a également été portée sur les raisons de (non)recours à l'aide des associations. Les résultats obtenus reflètent la situation après environ un mois de période de confinement¹.

Tableau 1: Calendrier de la récolte des données et des mesures fédérales de protection de la population contre la propagation du COVID-19

28 février – 15 mars	16 mars – 26 avril	27 avril – 10 mai	11 mai – 7 juin	8 juin – aujourd'hui
1ères mesures du Conseil fédéral	Durcissement des mesures ("confinement")	1 ^{er} assouplissement des mesures	2 ^e assouplissement des mesures	3 ^e assouplissement des mesures
- Interdiction de rassemblement de 1000+ personnes	- Interdiction de rassemblement de 5+ personnes - Contrôles aux frontières - Fermeture des écoles - Fermeture des commerces non essentiels	- Réouverture de quelques services et commerces (salons de coiffure, jardineries, cabinets médicaux, etc.)	- Réouverture des écoles primaires - Réouverture des commerces	- Interdiction de rassemblement de 300+ personnes - Réouverture des écoles supérieures - Réouverture des établissements touristiques
		<i>Questionnaire en ligne (19 avril-10 mai)</i>		
		<i>Entretiens téléphoniques (4-8 mai)</i>		

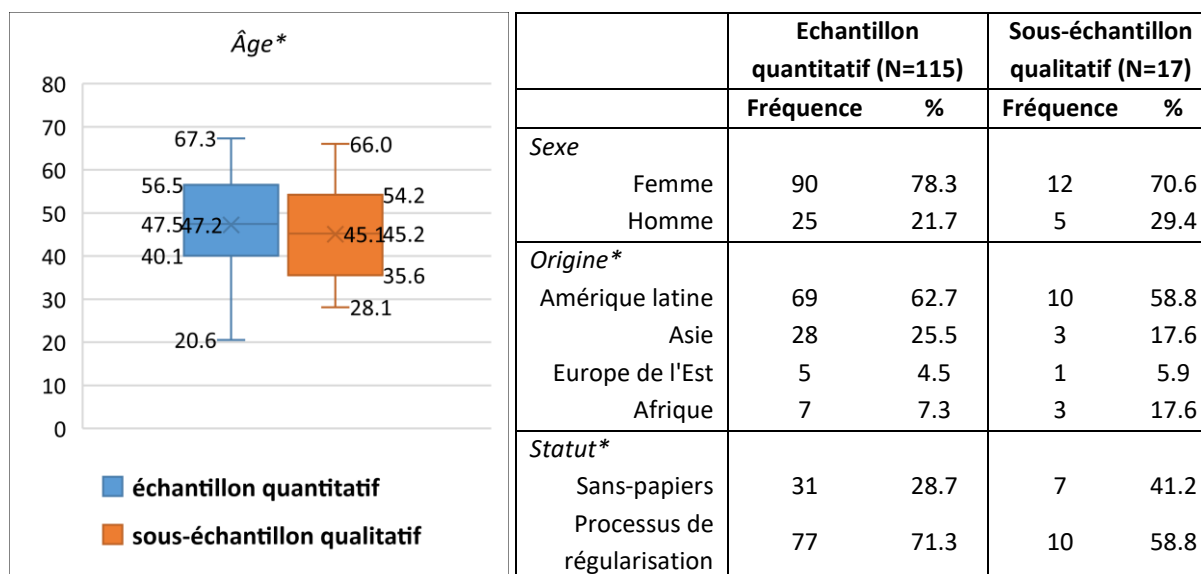
2.2 Echantillons

L'échantillon quantitatif réunit majoritairement des femmes (78.3%), des personnes originaires d'Amérique latine (62.7%) et l'âge médian des répondants est de 47.5 ans (Figure 1). Par ailleurs, 28.7% des répondants ne détient pas de permis de séjour, tandis que 71.3% ont déposé une demande de régularisation via l'Opération Papyrus; cette dernière ayant abouti ou étant toujours en cours d'examen par les autorités. Les caractéristiques sociodémographiques des répondants au sous-échantillon qualitatif sont quant à elles relativement similaires, excepté le statut de séjour dont la répartition est plus équilibrée. L'objectif étant d'évaluer de manière approfondie les besoins et

¹ Avec la réouverture de l'ensemble des commerces et des écoles primaires, la deuxième phase d'assouplissement des mesures mise en place dès le 11 mai a marqué un retour à une vie quotidienne "normale". C'est pourquoi nous avons tenu à terminer la récolte des données au préalable, afin de saisir au mieux les effets de la période de confinement aux mesures les plus strictes.

préoccupations pouvant émerger dans le contexte du confinement, tant parmi les personnes sans-papiers que parmi celles au bénéfice d'un titre de séjour, nous avons décidé d'interroger, dans la mesure du possible, le même nombre de personnes entre ces deux groupes.

Figure 1: Caractéristiques sociodémographiques des répondants



* Le taux de réponses s'élève à 95.7% pour ces variables dans l'échantillon quantitatif.

3. Résultats

3.1 Etat de santé

Parmi les 115 répondants, 6 (5.2%) ont été testé positivement au COVID-19 et 11 (9.6%) pensent l'avoir contracté mais n'ont pas fait de test. Parmi ces 11 personnes, une a cohabité avec une personne testée positivement au COVID-19. Il est donc probable que ce répondant symptomatique ait également été infecté. En résumé, la prévalence du COVID-19 dans l'échantillon se décline en 5.2% de cas positifs, 0.9% de cas probables et 8.7% de cas suspects (personnes symptomatiques non testées). Parmi ces personnes, 2 (soit 11.8% des malades) ont dû être hospitalisées et 15 (soit 88.2% des malades) ont observé un isolement à domicile durant au moins 10 jours. Les raisons évoquées pour ne pas rester en isolement par les deux personnes concernées sont la nécessité de continuer à travailler et le manque de place dans le logement.

Par ailleurs, la crise sanitaire du COVID-19 a motivé 34.5% des répondants à renoncer à consulter un médecin ou à se rendre à l'hôpital. Parmi les raisons évoquées par ces derniers, la crainte d'être contaminé sur un lieu de soins apparait majoritairement (60.5%), suivie par l'envie de ne pas surcharger le personnel soignant (31.6%) et enfin par le manque de moyens financiers (28.9%). Les entretiens qualitatifs ont également souligné l'inquiétude de certaines personnes face à l'impossibilité de pouvoir suivre un traitement médical durant cette période de confinement.

De manière plus générale, la moitié des répondants évaluent leur état de santé excellent ou très bon, quel que soit leur statut légal (Tableau 2). Toutefois, presque une personne sur sept note une détérioration de son état de santé par rapport à avant la pandémie de COVID-19. Enfin, sur le plan psychique, 68% des répondants ressentent de l'anxiété ou de la tristesse dont 51.5% estime que cela s'est accru depuis le début de la pandémie de COVID-19. En outre, si l'anxiété atteint le groupe de personnes sans-papiers et le groupe de personnes dans le processus de régularisation de manière relativement

semblable, les sans-papiers notent plus fréquemment un sentiment d'anxiété accrue par rapport à avant la crise du COVID-19.

Tableau 2: Etat de santé en fonction du statut légal

	Sans-papiers (n=29)	Processus Papyrus (n=75)	Total (n=104)
Etat de santé autoévalué			
Excellent	17.2%	21.3%	20.2%
Très bon	31.0%	28.0%	28.8%
Bon	34.5%	40.0%	38.5%
Médiocre	10.3%	8.0%	8.7%
Mauvais	6.9%	2.7%	3.8%
Autoévaluation de l'évolution de l'état de santé par rapport à avant la crise du COVID-19			
Détérioration	21%	11%	14%
Stabilité	55%	65%	62%
Amélioration	24%	24%	24%
Sentiment d'anxiété, de tristesse par rapport à avant la crise du COVID-19			
Aucune anxiété	28.6%	33.3%	32.0%
Anxiété diminuée	10.7%	6.7%	7.8%
Anxiété stable	0.0%	12.0%	8.7%
Anxiété accrue	60.7%	48.0%	51.5%

Note: taux de réponses=90.4%

L'accroissement de l'anxiété durant la crise sanitaire peut être associé à différents facteurs. Parmi eux, les mesures de confinement ont eu un impact sur la vie des ménages pouvant générer des tensions ou des conflits. Sur ce plan, 48.3% des répondants ne vivant pas seuls² rapportent l'apparition de tensions liées au confinement au sein de leur ménage, dont 16.1% déclare avoir subi ou été témoin de violence: 8.1% de violence psychologique, 1.1% de violence physique et 6.9% de violence physique et psychologique.

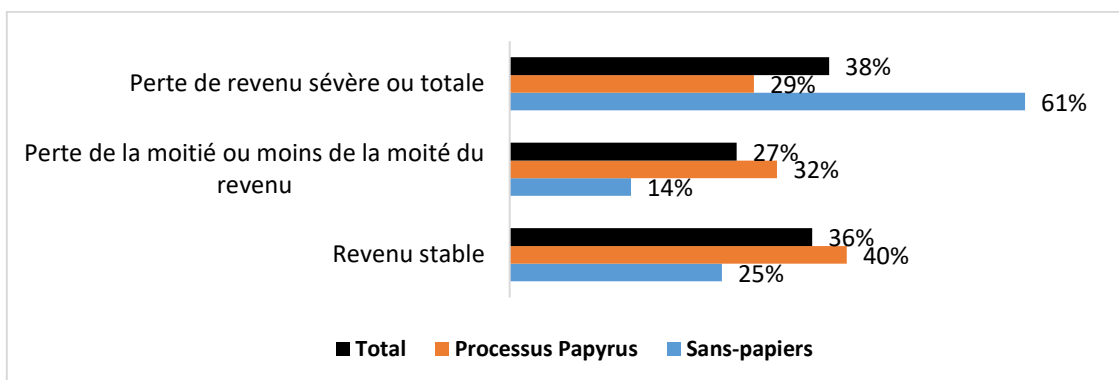
3.2 Variation de l'activité professionnelle et de la situation économique

Les variations de l'activité professionnelle et leurs répercussions financières peuvent aussi jouer un rôle dans l'amplification de l'anxiété durant cette période.

75.8% des personnes en emploi avant la crise ont perdu des heures de travail, dont 15.2% n'a plus aucun emploi. Cette perte marquée du nombre d'heures d'activité se répercute sur le revenu puisque 69.7% des répondants ont vu leur revenu diminuer, dont 16.5% n'a plus aucun revenu. En outre, les personnes sans-papiers sont davantage affectées par une perte de revenu sévère (soit une perte de plus de la moitié du revenu d'avant crise) ou totale que les personnes ayant un permis B (Figure 2).

² 24.3% de l'échantillon total vit seul.

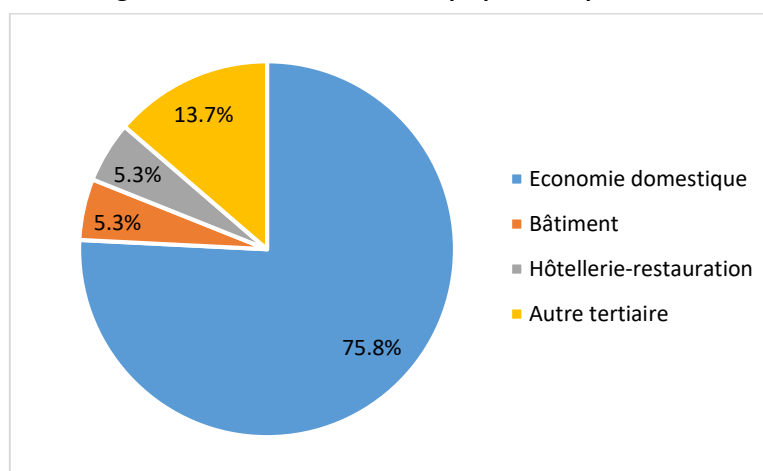
Figure 2: Variations de revenu survenues avec les mesures de confinement liées au COVID-19 en fonction du statut légal



Note: taux de réponses=87.8%

Ces répercussions économiques sont d'ailleurs d'autant plus importantes que les baisses de revenu constatées sont, pour la plupart, non compensées. En effet, trois quarts des répondants occupaient une activité dans le secteur de l'activité domestique (Figure 3). Or, ce secteur n'est pas concerné par les diverses mesures de soutien économique mises en place par les autorités fédérales.

Figure 3: Secteur d'activité occupé par les répondants



Note: taux de réponses=82.6%

De plus, les entretiens qualitatifs révèlent que des employeurs ont réduit les heures de travail contractuelles ou se sont subitement séparés de leurs employés sans respecter les délais de préavis prévus par le Code des obligations. Si ce type de réduction ou de résiliation des rapports de travail est considéré comme abusif et que des compensations peuvent être exigées par l'employé, de telles procédures s'avèrent souvent complexes et coûteuses en temps pour ceux qui voudraient faire valoir leurs droits. Or, dans le contexte du confinement, ceci n'est pas la priorité:

Je sais que je pourrais faire valoir mes droits mais ça va prendre du temps et j'ai quand même mon loyer à payer, le téléphone, la nourriture ...On est toujours dans ce cercle : soit on revendique ses droits, soit on mange... Je dois absolument travailler cette semaine. (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

D'autres renoncent également à faire valoir leur droit pour ne pas compromettre leurs relations avec des employeurs qui pourraient être amenés à leur redonner des heures de travail si le contexte lié à la crise se rétablit:

J'ai demandé à mes employeurs s'ils allaient me payer, car normalement l'employeur doit me payer même si je n'ai pas travaillé, mais rien... Vous savez, ils sont sympas, mais quand il s'agit d'argent... et moi je préfère conserver leur confiance donc je ne fais pas de démarches car je préfère qu'ils me réengagent plutôt que réclamer de l'argent.
(Femme, économie domestique, processus Papyrus)

L'absence de mesures de soutien conjuguée au non-respect du droit du travail de certains employeurs crée ainsi l'émergence d'une insécurité financière :

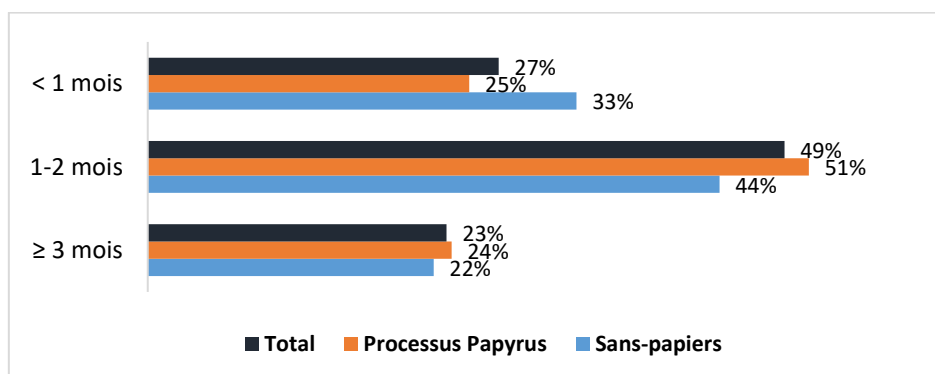
Ma plus grosse préoccupation c'est que je n'ai pas d'emploi... Je viens d'être renvoyée. Il me reste 20% de budget. Ils [les employeurs] ne veulent pas qu'on vienne à cause du corona. Elle m'a demandé de cesser de venir car elle est à la maison, elle peut tout gérer... sans préavis sans rien... je n'ai rien, pas d'aide non plus ... je vis sur mes économies.... Je n'ai pas pu toucher le chômage technique, donc c'est vraiment difficile.
(Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Ma préoccupation est seulement le travail. Je me demande où aller pour trouver du travail, alors je cherche par le bouche-à-oreille, je demande à mes amies et tout le monde me répond la même chose, que c'est difficile en ce moment, les gens sont à la maison, ils travaillent depuis chez eux et donc ils dispensent les employés de venir.
(Femme, économie domestique, processus Papyrus)

J'ai demandé il y a quelques temps à mon patron ce qu'on allait faire, il m'a dit que pour l'instant il ne va pas m'engager car il n'a pas beaucoup de clients. Il m'a dit qu'il me rappellerait mais il n'a pas dit quand, du coup je vais me débrouiller pour chercher un autre boulot. Il m'avait dit qu'il me rappellerait peut-être dans plus longtemps et seulement quand il aurait besoin de moi. (Homme, hôtellerie-restauration, sans-papiers)

Si cette insécurité financière peut dans un premier temps être compensée par certaines personnes par leur épargne, cette stratégie n'est pas pérenne. En effet, au moment de la passation du questionnaire, soit entre fin avril et début mai, la durée des réserves financières s'élevait à un ou deux mois pour la majorité des personnes interrogées, tandis que près d'un tiers d'entre elles estimait que leur épargne et/ou revenu actuel ne leur permettraient pas de subvenir à leurs besoins durant le prochain mois (Figure 4).

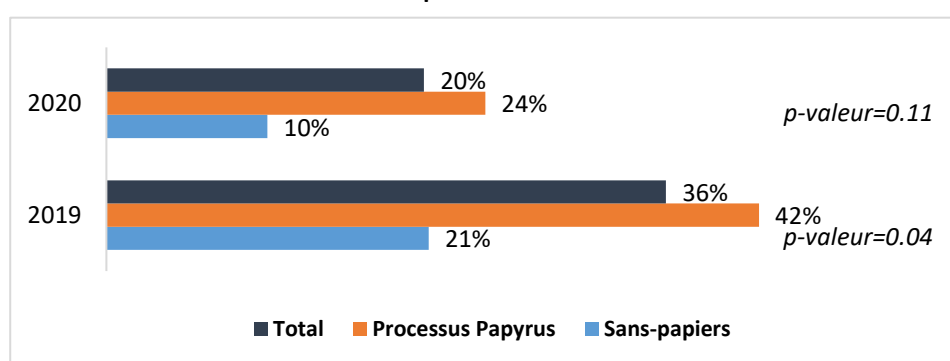
Figure 4: Estimation de la durée des réserves financières en cas de prolongement de la situation actuelle, en fonction du statut légal



Note: taux de réponses=87.0%

Une manière alternative de mesurer les réserves financières consiste à interroger les personnes sur leur capacité à payer une facture imprévue d'un montant de 1'500 CHF³. Nous constatons alors que seul 20% des répondants se sent en mesure de faire face à une telle dépense en 2020 alors que 36% d'entre eux se trouvaient dans cette situation en 2019, lors de la deuxième vague de récolte de l'enquête Parchemins (Figure 5). Cette diminution a en outre concerné tant les personnes sans-papiers que celles régularisées. Toutefois, en 2019, nous constatons que davantage de personnes régularisées que de personnes sans-papiers étaient en mesure de faire face à une telle dépense (la différence observée entre les deux groupes étant statistiquement significative). Or, au moment du confinement, cette distinction entre les groupes a disparu, montrant que bien que les réserves financières des personnes en voie de régularisation étaient plus élevées en 2019, ces dernières se sont amenuisées dans le contexte de la crise sanitaire.

Figure 5: Capacité à faire face à une dépense imprévue de 1'500 CHF, en fonction du statut légal et de la période



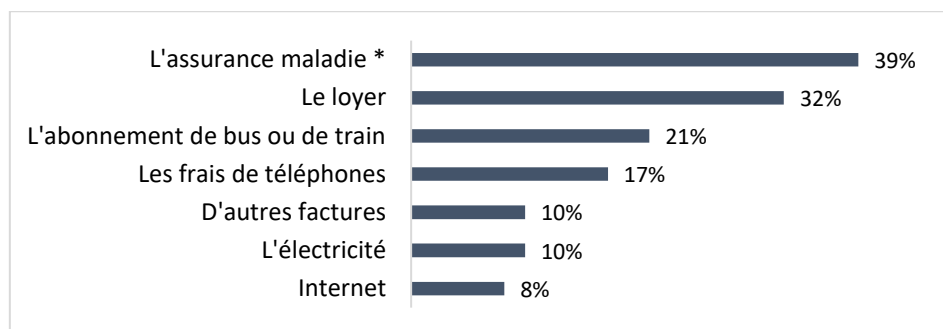
Note: les résultats portent uniquement sur les personnes ayant répondu à cette question en 2019 et en 2020. Il s'agit donc des mêmes répondants pour les deux périodes présentées. Taux de réponses=89.6%.

Quoi qu'il en soit, l'insécurité financière est généralisée et même si certaines personnes arrivent à subvenir à leurs besoins en se reposant sur leur épargne, la durée de leurs réserves financière est relativement courte et se traduit par des difficultés à payer certaines factures pour presque la moitié de l'échantillon interrogé (49.5% des répondants). Les factures posant le plus de difficultés de paiement sont celles dont les montants sont incompressibles à court terme et les plus élevés, à savoir le loyer et l'assurance maladie (Figure 6).

En ce qui concerne les dépenses pour l'assurance maladie, le calcul a été effectué uniquement pour les personnes assurées ou dont l'un des membres du ménage détient une assurance maladie. Or, parmi ces dernières, 93% sont incluses dans le processus Papyrus. Ce type de dépense concerne donc presque exclusivement les personnes ayant entamé une procédure de régularisation.

³ L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) utilise le seuil standard de 2'500 CHF pour la Suisse. Le revenu médian des personnes interrogées se situant en-deçà de celui de la population générale, nous avons abaissé ce seuil à 1'500 CHF dans notre questionnaire.

Figure 6: Types de factures posant des difficultés de paiement



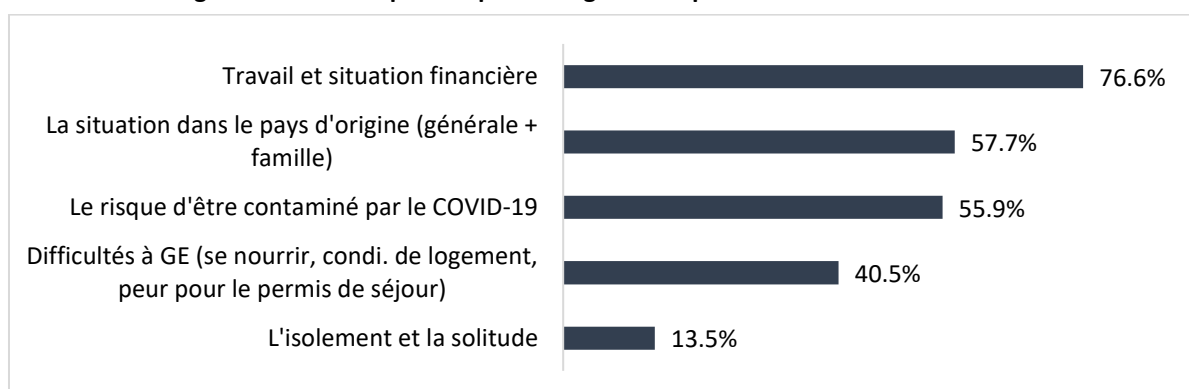
Note: taux de réponses=96.5%

*Assurance maladie: le calcul a été effectué uniquement pour les personnes assurées ou dont l'un des membres du ménage détient une assurance maladie. Ainsi, 39% des assurés ou dont l'un des membres du ménage est assuré fait face à des difficultés de paiement de l'assurance maladie. Les autres pourcentages se rapportent à l'échantillon total.

3.3 Préoccupations et cumul des insécurités

Etant donné l'importante insécurité financière suscitée par les mesures de confinement, il n'est pas étonnant que le travail et la situation financière apparaissent comme le principal motif de préoccupation (76.6%) dans le contexte de la crise liée au COVID-19 (Figure 7). Les autres motifs de préoccupation recouvrent la situation générale face à la pandémie et la famille dans le pays d'origine (57.7%), la crainte d'être contaminé par le COVID-19 (55.9%) et les difficultés liées à la vie à Genève, soit l'accès à la nourriture, les conditions de logement et la peur pour l'obtention ou le renouvellement du permis de séjour (40.5%). Dans une moindre mesure, 13.5% des répondants se sont déclarés préoccupés par l'isolement et la solitude générés par les mesures de confinement. La hiérarchie et la fréquence de ces préoccupations sont identiques parmi les personnes sans-papiers et parmi celles en voie de régularisation.

Figure 7: Motifs de préoccupation engendrés par la situation liée au COVID-19

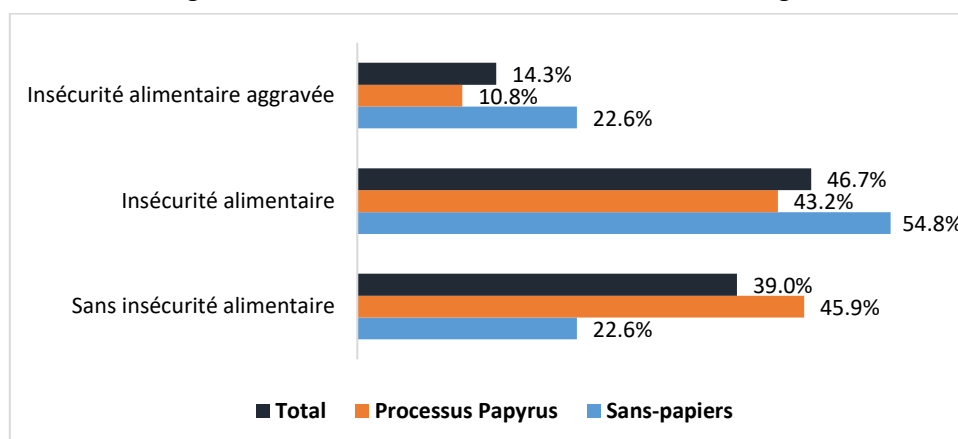


Note: taux de réponses=96.5%

L'insécurité financière et les préoccupations qu'elle entraîne se répercutent sur d'autres aspects de la vie, notamment en termes de logement et de nourriture. Ainsi, 70% des répondants déclarent avoir peur de perdre leur logement dans un proche avenir, ce qui traduit une insécurité domiciliaire importante. En outre, 61% des personnes interrogées déclarent avoir acheté de la nourriture moins chère ou de moins bonne qualité ou avoir réduit la quantité de nourriture durant les repas, ce qui montre qu'une majorité s'est retrouvée dans une relative insécurité alimentaire depuis le début de la crise du COVID-19. En outre, environ une personne sur sept se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire aggravée (a dû manquer au moins un repas ou rester une journée entière sans manger)

(Figure 8). Les personnes sans-papiers sont deux fois plus exposées à cette forme d'insécurité alimentaire aggravée que les personnes en procédure de régularisation, qui elles, souffrent moins souvent d'insécurité alimentaire.

Figure 8: Insécurité alimentaire en fonction du statut légal



Note: taux de réponses=91.3%

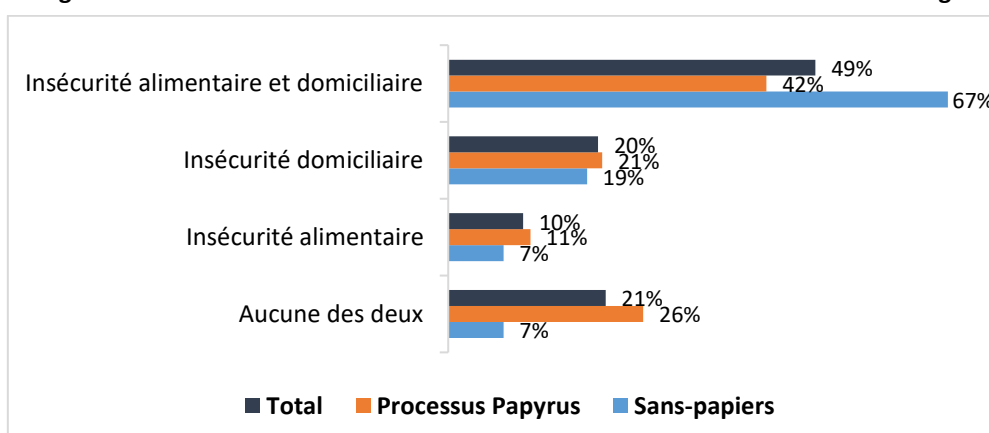
Les entretiens qualitatifs, réalisés en majorité après la récolte des données quantitatives, révèlent une évolution des insécurités au fil des semaines de confinement et la nécessité de négocier les priorités de réponse à ces divers types d'insécurité.

Oui, c'est en train de m'affecter c'est pour ça que je pensais demander de l'aide alimentaire... parce qu'à partir du moment où je devrai payer mon loyer, je ne pourrai plus payer l'alimentation. (Femme, économie domestique, sans-papiers)

Ce n'est pas l'alimentation qui m'a préoccupée le plus. C'est qu'à la fin avril, j'ai réussi à payer le loyer. Mais ce mois-ci, je n'y arriverai pas. Il est plus important pour moi de réussir à payer le loyer que de penser à l'alimentation. (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Ces témoignages suggèrent que les insécurités se sont transformées et qu'elles ont eu tendance à se cumuler au fil du temps. En effet, une majorité de l'échantillon est affectée par de l'insécurité à la fois domiciliaire et alimentaire (Figure 9) et ce, d'autant plus parmi les personnes sans-papiers.

Figure 9: Cumul de l'insécurité alimentaire et domiciliaire en fonction du statut légal



Note: l'insécurité alimentaire est mesurée par le fait d'avoir acheté de la nourriture moins chère ou de moins bonne qualité ou avoir réduit la quantité de nourriture durant les repas. L'insécurité domiciliaire est mesurée par le fait d'avoir peur de perdre son logement dans un proche avenir. Taux de réponses=87.0%.

3.4 Mécanismes de (non)-recours à de l'aide

Parmi les sources d'aide sollicitées par les répondants, effectuer un emprunt dans son entourage est la plus fréquente (29.5%, voir Tableau 3). En outre, 18.8% des personnes interrogées envisagent d'y recourir prochainement. Par ailleurs, près d'un quart des répondants en emploi (24.7%), soit 18.9% de l'échantillon total, ont reçu une aide financière et/ou matérielle de l'un de leurs employeurs. Notons en outre, qu'environ une personne sur sept en emploi a mentionné parmi les aides reçues, avoir continué à recevoir le salaire d'au moins l'un de ses employeurs alors qu'elle n'avait pas effectué ses heures de travail. Le respect du Code des obligations par les employeurs, en vertu duquel ces derniers doivent assurer le paiement du salaire s'ils demandent à leur employé de ne pas travailler ou en cas de maladie, est donc perçu comme une aide de la part des répondants.

Par ailleurs, 19.5% des répondants avait déjà recouru à une aide alimentaire auprès des Colis du cœur (association de distribution alimentaire à Genève), d'une autre association ou d'initiatives communautaires, au moment de la passation du questionnaire. En revanche, moins de 10% de l'échantillon avait sollicité une aide financière ou matérielle d'une association ou institution. Ces résultats montrent que malgré les difficultés induites par le confinement, les répondants ont peu sollicité les aides mises à disposition.

Les entretiens qualitatifs révèlent que certaines personnes ont rencontré des difficultés à obtenir les informations quant aux critères d'accès, aux démarches à entreprendre et aux types d'aide auxquelles elles auraient pu recourir et ce, d'autant plus dans le contexte où les bureaux des associations et des institutions étaient fermés:

J'ai essayé d'appeler mais c'est difficile car on répond en français et je ne comprends pas. J'ai envoyé un email mais ils m'ont répondu que c'est confidentiel et qu'ils ne peuvent rien partager. (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Je voulais avoir plus d'informations car quand on reçoit les informations c'est souvent déjà trop tard... (Femme, économie domestique, sans-papiers)

Tableau 3: Recours à des aides

Emprunt auprès de proches	
Emprunt effectué	29.5%
Emprunt envisagé	18.8%
Ni l'un, ni l'autre	51.8%
Aide d'un employeur (parmi les personnes en emploi)	
Aide financière et/ou matérielle	24.7%
Autre: Recevoir son salaire sans se rendre au travail*	16.0%
Aucune aide	59.3%
Aide institutionnelle ou associative	
Aide alimentaire	19.5%
Aide financière et/ou matérielle	9.9%

Note: taux de réponses=96.5%

* Cette modalité de réponse n'était pas proposée dans le questionnaire. Toutefois, l'ensemble des réponses recueillies parmi les modalités "autre" mentionnaient ce point. C'est pourquoi, nous l'avons mis explicitement en évidence dans les résultats.

Toutefois, la difficulté d'accès à l'information n'est pas l'unique frein pour solliciter de l'aide. Les résultats portant sur le motif de non-recours à une aide associative ou institutionnelle (financière et/ou

matérielle) dévoilent à ce sujet une différence significative en fonction du statut légal (Figure 10). Parmi les personnes ayant soumis un dossier de régularisation, 53% ne demandent pas d'aide car elles estiment qu'un tel recours n'est pas nécessaire. Tandis que quasiment la moitié des personnes sans-papiers a déclaré préférer se débrouiller seules.

Ces personnes, qui vivent en effet à Genève depuis plusieurs années en n'ayant peu accès à de l'aide, ont sans doute internalisé ce fait, qu'elles aient ou non déjà été directement confrontées à ce manque d'éligibilité:

J'ai fait le tour des associations à Genève. Y'a rien. Tu as un rendez-vous, on te pose des milliers de questions, tu te dévoiles, tu étales tout, et finalement on te dit: « désolé, on ne peut rien pour vous » ... On parle d'intégration et de solidarité, mais je suis désolée, peut-être que c'est pour d'autres personnes, mais pas pour nous... (Femme, secteur tertiaire, sans-papiers)

On ne se sent pas légitime de demander quoi que ce soit parce qu'on est en situation irrégulière. J'essaie de me rendre invisible, je ne sais pas s'il y a des aides destinées à des personnes dans ma situation. Je n'en ai pas cherché parce que je ne me sens pas tout à fait légitime de demander quoi que ce soit. (Homme, secteur tertiaire, sans-papiers)

Le fait de déclarer vouloir se débrouiller seul·e traduit également la gêne que peut engendrer le recours à de l'aide, soulignée dans diverses études, et qui peut provenir d'un stigma associé aux bénéficiaires d'aide étatique, dans des contextes prônant l'indépendance et l'autonomie:

Pour nous, c'est la honte... Mes collègues de chantier ont des enfants et c'est dur. Mais ils n'y vont pas. Je leur dis que c'est mieux que de crever de faim, mais c'est non... (Homme, Bâtiment, processus Papyrus)

Je veux trouver plus de travail, au moins un travail, comme ça je ne demande de l'aide à personne. Je préfère travailler. (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Aller au colis du cœur... non, non... pour moi ce n'est pas quelque chose de digne... non. Désolée, non pour moi, c'est pas la solution, c'est indigne. Pour la dignité humaine... prendre un colis pour manger... non je ne pourrai jamais (Femme, secteur tertiaire, sans-papiers)

En Suisse, ce stigma associé à l'assistance publique est en outre renforcé par un discours marqué sur les abus, dans lequel les personnes d'origine étrangères sont particulièrement visées. Le recours à l'assistance publique est ainsi associé à un manque d'intégration économique qui s'incarne d'ailleurs dans la législation, puisque la Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI, RS 142.20) stipule qu'une autorisation de séjour peut être révoquée si "l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale" (art. 62, al. 1, let. e).

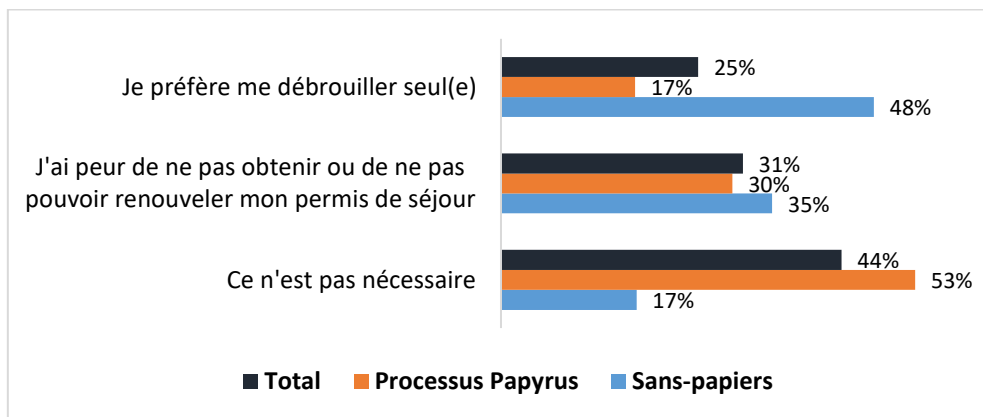
L'intériorisation de ce stigma pourrait, au-delà de l'aide sociale, s'étendre à toute aide associative, parmi les sans-papiers mais aussi parmi les personnes au bénéfice d'un permis B. D'ailleurs, un tiers dans chacun des deux groupes a déclaré que la peur de ne pas obtenir ou de ne pas pouvoir renouveler leur permis de séjour a été un frein au recours à une aide associative ou institutionnelle:

C'est la seule raison, [pour laquelle je ne demande pas d'aide], je ne veux pas que ça reste dans l'historique. (Femme, économie domestique, sans-papiers)

A chaque fois qu'une personne prépare sa demande de permis, on entend « attention ! ne demande pas d'aide parce que sinon, ils vont le voir, et une fois que tu voudras renouveler ton permis, ils vont le refuser ». (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Les gens ne voient pas que tu existes mais tu dois exister trois fois plus car tu dois faire un travail, sans aide. Je n'ai pas voulu prendre l'aide de l'hospice, j'ai essayé au maximum de dire non à ce qui était gratuit pour ne pas mettre en difficulté mon dossier [de régularisation]. [...] J'ai besoin d'argent, mais mon Dieu mais comment tu veux avoir un permis si tu demandes déjà tout ça avant. Alors ça me bloque parce que je pense comme ça. (Femme, secteur tertiaire, processus Papyrus)

Figure 10: Motif de non-recours à une aide financière ou matérielle auprès d'une association ou institution



Note: taux de réponses=84.5%

L'ensemble des résultats quantitatifs et qualitatifs récoltés suggèrent par ailleurs que les stratégies de (non)-recours se sont transformées au fil du temps. Dans un premier temps, les réserves individuelles et l'aide des proches ont été mobilisées. Toutefois, elles ont progressivement été épuisées par les répercussions continues et collectives des mesures de confinement:

C'est serré là. Je mange et je paie ce que je peux pour le moment. Si ça continue, je vais devoir demander de l'aide, que ce soit aux Colis du Cœur, ou à l'Hospice général. Je sais que je vais avoir besoin d'aide. (Femme, économie domestique, processus Papyrus)

Non... personne de mes amis ne me prête, car tout le monde est dans une situation difficile. Ils n'ont pas d'argent non plus. (Homme, secteur tertiaire, sans-papiers)

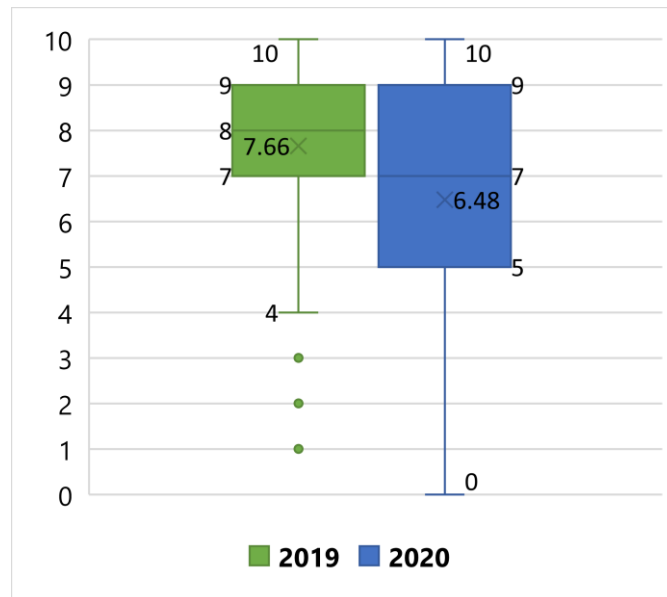
Au fil des semaines, il est donc devenu de plus en plus nécessaire de chercher de l'aide auprès des associations ou institutions publiques, que ce soit sous la forme de demandes alimentaires ou d'aides au paiement du loyer, bien qu'une minorité n'ait entrepris de telles démarches au moment de notre enquête.

3.5 Satisfaction de la vie et retour au pays

Outre l'évolution défavorable des conditions de vie objectives durant le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, une certaine régression de la satisfaction des répondants avec leur vie actuelle, mesurée sur une échelle de 0 à 10, est observée. Le niveau de satisfaction avec la vie durant la crise du COVID-19 est inférieur au niveau mesuré en 2019 et sa variabilité est plus importante (Figure 11). En 2019, la médiane des évaluations s'élevait à 8, avec une concentration des valeurs autour de la médiane. En revanche, la médiane des évaluations durant le confinement s'élève à 7 et la dispersion des réponses

est plus grande. Néanmoins, cette diminution marquée du bien-être ne semble pas modifier le projet migratoire des répondants, puisque 88.1% d'entre eux n'envisagent pas de retourner dans leur pays d'origine.

Figure 11: Niveau de satisfaction avec sa vie actuelle (échelle de 0 à 10) en fonction de la période



Note: les résultats portent uniquement sur les personnes ayant répondu à cette question en 2019 et en 2020. Il s'agit donc des mêmes répondants pour les deux périodes présentées. La différence entre les moyennes est statistiquement significative (p -valeur <0.001). Taux de réponses=89.6%.

4. Conclusion

Les résultats du présent rapport indiquent que les mesures fédérales de protection de la population contre la propagation du COVID-19 ont eu un impact rapide et important sur les conditions de vie des personnes sans-papiers ou récemment régularisées qui ont pris part à notre enquête.

Sur le plan sanitaire, si une petite proportion de l'échantillon a été infectée par le COVID-19 (5.2%⁴), nous constatons, après environ un mois de confinement, que près d'une personne sur sept note une détérioration de son état de santé général. De plus, l'anxiété est largement répandue et s'est même accrue pour une majorité de répondants. Parmi les différents facteurs pouvant être associés à cette dégradation de la santé psychique, l'effet de la rapide baisse de l'activité économique peut être considéré comme central.

En effet, trois quarts des répondants au questionnaire travaillent dans le secteur de l'économie domestique. Ce dernier se caractérise d'une part, par une relative précarité des conditions d'emploi (bas salaires, horaires irréguliers, travail sur appel) impliquant généralement la nécessité économique des employés de cumuler plusieurs emplois. D'autre part, les ménages privés sont surreprésentés parmi les employeurs de ce secteur. Ces caractéristiques induisent alors de plus grandes difficultés pour l'Etat à veiller au respect du droit du travail et cette complexité intrinsèque a justifié l'absence de mesures de soutien économique mises en place par les autorités fédérales dans ce secteur d'activité. L'absence de mesures de soutien, conjuguée au non-respect du droit du travail de certains employeurs ayant licencié leurs employés sans préavis⁵, a ainsi fait émerger une insécurité financière importante.

Outre, l'insécurité financière, nous avons montré que d'autres types d'insécurité, notamment alimentaire, domiciliaire et parfois d'accès aux soins ont progressé, puis se sont cumulés au fil du temps. A ce sujet, les entretiens individuels ont souligné le stress important généré par le loyer qui est une dépense incompressible ne pouvant guère faire l'objet d'arrangements de paiement et dont le non-acquittement peut entraîner des conséquences importantes sur les conditions de vie (déménagement, perte du domicile). Au contraire, l'alimentation et les soins sont des dépenses compressibles jugées moins immédiatement essentielles. Nos résultats suggèrent donc que les distributions alimentaires hebdomadaires d'urgence mises en place à Genève, qui ont été fortement médiatisées, ne traduisent donc que la pointe émergée de l'iceberg des insécurités générées par les mesures de confinement.

Néanmoins, malgré l'accumulation des difficultés constatées, les répondants n'ont que peu sollicité d'aide, qu'elle soit formelle ou non. Comme les insécurités, les stratégies développées pour surmonter ces dernières ainsi que le (non)recours aux différents types d'aide évoluent au fil du temps. Ainsi, face à la perte d'emploi(s), les mécanismes de *coping* sont d'abord internes (vouloir se débrouiller seul, retrouver un emploi rapidement), puis avec le cumul des difficultés au fil du temps, les mécanismes s'externalisent. Toutefois, cette externalisation se tourne davantage vers le réseau personnel (proches, employeurs) que vers une aide institutionnelle ou associative, qui n'a été que peu sollicitée (9.9% des répondants y ont eu recours). L'aide alimentaire fait figure d'exception parmi les aides que nous

⁴ Cette proportion n'est toutefois pas négligeable. En effet, bien qu'il faille interpréter les estimations de taux d'infection avec la plus grande prudence à ce jour, cette proportion de personnes avec un test de dépistage positif pour le COVID-19 est nettement supérieure à celle observée dans le canton de Genève (1%) à la même période.

⁵ Si nous ne pouvons évaluer l'ampleur de ce type de licenciements, il y a fort à penser qu'ils ont été fréquents, puisque rappelons que des personnes ayant perçu leur salaire selon le respect du Code des obligations ont jugé important de le mentionner parmi les aides reçues de leurs employeurs.

pouvons qualifier de "formelles" puisque que près d'un quart des répondants y avait déjà recouru au moment du questionnaire.

Différentes hypothèses se dessinent pour expliquer cette différence dans le recours aux aides formelles. En premier lieu, la médiatisation des distributions alimentaires a pu largement informer de la mise en place d'un tel dispositif, contrairement aux possibilités d'aides financières ou matérielles, dont les conditions d'accès et les démarches à entreprendre peuvent être moins aisément appréhendées. En second lieu, la sollicitation d'une aide alimentaire (auprès des Colis du Cœur et/ou des distributions alimentaires) peut être perçue comme moins à risque pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de séjour qu'une aide financière pouvant être associée au stigma du recours à l'assistance publique et au risque légal de non-renouvellement du permis. De ce fait, si le manque d'accès à l'information, dû notamment à la fermeture des bureaux administratifs, explique en partie le faible recours, la crainte intériorisée des répercussions négatives que peut avoir le recours à l'aide sociale sur l'obtention ou le renouvellement d'un permis de séjour représente un frein non négligeable.

Enfin, nous avons constaté des différences dans la manière dont le confinement a influé sur les conditions de vie en fonction du statut légal des personnes interrogées. Les personnes récemment régularisées ou en cours de procédure ont subi moins fréquemment une perte de revenu sévère ou totale et sont moins exposées à l'insécurité alimentaire que les personnes sans-papiers. En outre, elles avaient accumulé des réserves plus importantes permettant de mieux faire face aux difficultés puisqu'elles peuvent compter sur davantage d'épargne qui leur permettent de résister plus longtemps au stress économique lié à la crise. De cette façon, l'accumulation des difficultés est moins fréquente pour les personnes régularisées et ces dernières justifient d'ailleurs plus fréquemment le non recours à de l'aide formelle par le fait que ce n'est pas nécessaire, alors que les personnes sans-papiers semblent plus souvent avoir internalisé un manque d'éligibilité associé à l'absence de statut.

5. Pistes d'interventions

Ces constats permettent de formuler des propositions d'intervention visant à réduire la vulnérabilité sociale, économique et sanitaire de ces populations face à une période de crise aigüe :

- S'assurer du respect des relations de travail entre employeurs et employés telles que définies par le Code des obligations
- Intégrer le secteur de l'économie domestique dans les aides financières de la Confédération et du canton de Genève
- Faciliter l'accès aux différents dispositifs d'assistances matérielles et financières et considérer l'accès universel à l'assistance publique de manière transitoire
- Garantir et convaincre par une communication efficace que la demande d'assistance, notamment publique, ne constitue pas un facteur nuisant ultérieurement à l'obtention ou au renouvellement d'un permis de séjour
- Tenir compte de la situation particulière émanant de la crise dans l'examen des dossiers pour les procédures d'attribution et de renouvellement des permis de séjour (notamment ce qui a trait à la situation financière et professionnelle des candidats)
- Mettre en place un système de crédit individuel à bas taux (micro-crédits) pour faire face aux dépenses essentielles à court terme (loyer, alimentation, soins)
- Garantir un accès aux soins, y compris aux mesures diagnostiques et aux soins en santé mentale, en réduisant les frais à charge des patients assurés ou non
- Encourager l'accès aux cuisines scolaires pour les enfants n'ayant pas de statut légal, y compris en période de vacances scolaires